

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recommandation Entente de collaboration relative au projet intégré Pierre-de Coubertin

D'AUTORISER la conclusion d'une entente de collaboration relative au projet intégré Pierre-de Coubertin entre la STM et la Ville de Montréal.

D'AUTORISER toutes modifications à l'entente entre la STM et la Ville de Montréal non incompatibles avec les termes de la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Ingénierie et grands projets

François Chamberland
Signé avec ConsignO Cloud (11/07/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficacité des processus et la productivité

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Dans le cadre des Grands programmes de maintien des actifs métro (GPMAM), la STM doit procéder à la réfection de la membrane d'étanchéité de la Station Pie-IX et construire quatre ascenseurs (projet STM). De son côté, le Bureau de projet intégré SRB Pie-IX doit réaliser des travaux sur le boul. Pie-IX, au coin Pierre-De Coubertin (projet SRB) par l'entremise de la STM. Pour sa part, la ville de Montréal doit réaliser des travaux pour le réaménagement de l'av. Pierre-De Coubertin, entre l'av. Bourbonnière et la rue Viau (projet Ville). Les parties ont convenu de concevoir un projet intégré regroupant le projet STM, le projet SRB et le projet Ville. Une entente doit être conclue entre la STM et la ville pour la réalisation de ce projet intégré.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur
général:

Objet : Entente de collaboration relative au projet intégré Pierre-de Coubertin**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions** S/O

- | | | | |
|--|---------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nouveau contrat | <input type="checkbox"/> Prolongation | <input type="checkbox"/> Sur invitation | <input type="checkbox"/> Levée d'options |
| <input type="checkbox"/> Renouvellement | <input type="checkbox"/> De gré à gré | <input type="checkbox"/> Public | <input type="checkbox"/> Autre |

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées: **Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)Comité : s/o Date: (jj/mm/an) Comité : s/o Date: (jj/mm/an) **Démarche, solution proposée et conclusion**

Des échanges entre des représentants des GPMAM de la STM, du Bureau de projet SRB Pie-IX, ainsi que des représentants de la ville ont permis d'identifier une opportunité de projet intégré. Les besoins du projet STM, du projet SRB Pie-IX et du projet Ville ont été regroupés. Il a été convenu que la STM agirait comme gestionnaire du projet et qu'à ce titre, elle lancerait un appel d'offre pour les travaux du projet intégré.

Le projet de loi 16 (PL 16), actuellement en étude détaillée à l'Assemblée nationale, rendra possible pour la ville et la STM de s'unir pour donner un contrat de construction conjointement pour l'ensemble des travaux du projet intégré. La présente entente permet de réaliser cette union. Une fois cette entente et le PL 16 en vigueur, la STM pourra émettre un appel d'offres pour les travaux du projet intégré. Suivant l'approbation par la ville des montants reçus dans les soumissions pour les coûts à sa charge, la STM pourra adjudger le contrat au conseil d'administration du 1er avril 2020.

L'entente de collaboration permettra de réaliser ces travaux de manière intégrée, réduisant ainsi leur durée totale autant que leur coût. L'Entente est conditionnelle à l'entrée en vigueur des dispositions du PL 16 qui permettront de conclure celle-ci à défaut de quoi elle demeure sans effet.

 Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion**Développement durable / Accessibilité universelle** S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

AU - 2 - Véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

Travailler en partenariat avec ses parties prenantes est une excellente pratique reconnue dans une démarche de développement durable.

Le projet intégré rendu possible par l'entente de collaboration permettra notamment l'installation de 4 ascenseurs à la station Pie-IX. La station du SRB Pie-IX construit dans le cadre du projet intégré sera universellement accessible.

 Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle**Préparé par :** Contractualisation et relations partenaires

Nom : Simon Carreau

Service : Contractualisation et relations avec les partenaires

Nom : Sophie Rebello

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

*Alan Vaudry*Signé avec ConsignO Cloud (11/07/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : Entente de collaboration relative au projet intégré Pierre-de Coubertin

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0
(B) TPS	0	0	0	0
(C) TVQ	0	0	0	0
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0	0	0	0
(E) Ristourne TPS et TVQ	0	0	0	0
(F) Montant net (D – E)	0	0	0	0

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*Signé avec ConsignO Cloud (11/07/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Entente de collaboration relative au projet intégré Pierre-de Coubertin

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO 2025

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle